



Association « Kop Tourangeau » (Loi 1901)
Créée en 1991

BULLETIN D'ADHÉSION ENFANT

SAISON 2010/2011

Pièce à fournir :

1 photo

Règlement intérieur signé

Autorisation parentale signée

NOM★: _____ Prénom★: _____

Date de naissance★: __/__/____

Adresse★: _____

Tél : 02- _____ 06- _____

E-mail : _____@_____

Cotisation annuelle : 10€ (membre actif/enfant) ou 15€ (membre simple)

Chèque (à l'ordre du « Kop Tourangeau »)

Espèces

↳ valable pour la saison sportive 2010-2011

Besoin d'une attestation?

Oui

Non

Abonnement au Tours FC (tarif 70€)?

Oui

Non

Je reconnais adhérer en toute connaissance des règles de fonctionnement de l'association, auquel cas les membres du bureau se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne les respectent pas.

Fait à : _____

Le _____

Signature★:

★: information obligatoire



Association « Kop Tourangeau » (Loi 1901)
Créée en 1991

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), _____ (père, mère, tuteur (1)), autorise mon fils/ma fille(1)
_____ à adhérer à l'association « Kop Tourangeau ».

Je reconnais le fait que mon enfant reste sous ma responsabilité et qu'en aucun cas l'association « Kop Tourangeau » ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème.

Je reconnais adhérer en toute connaissance des règles de fonctionnement de l'association, auquel cas les membres du bureau se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne les respectent pas.

Fait à : _____

Le _____

Signature★:

★ : information obligatoire
(1) Rayer la mention inutile



Association « Kop Tourangeau » (Loi 1901)
Créée en 1991

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne adhérant à l'association KOP TOURANGEAU devra se soumettre au règlement intérieur. Il doit être appliqué pour le bien de tous et comporte les points suivants :

1) Vrai supporter du Tours FC et membre de l'association KOP TOURANGEAU, je me dois d'être respectueux et d'avoir un comportement irréprochable. En cas de dérapage, que ce soit par le comportement ou la parole (injures, propos racistes, incitation à la violence...), nuisant à l'image de l'association et du Tours FC, je suis averti que :

a) Je m'expose à des sanctions de la part du bureau allant jusqu'à la radiation (sans remboursement de cotisation)

b) Je m'expose aussi à des sanctions de la part de la direction du Tours FC

Dans le cas où ce serait une personne, une association ou bien un club qui manquerait de respect à l'un des membres de l'association, ce même membre aurait l'aide et le soutien de l'association KOP TOURANGEAU.

2) Une cotisation est exigée pour entrer dans l'association pour en assurer le bon fonctionnement. En échange de cette cotisation, le nouveau membre recevra une carte prouvant cette appartenance. 2 cartes différentes sont à la disposition des futurs adhérents :

Membre actif : participation active dans l'association pendant les matchs (chants + tifo) à domicile et/ou à l'extérieur ainsi que tout ce qui touche de près ou de loin à l'association (réunions, création de nouveaux chants, aide à l'organisation des déplacements...)

Membre adhérent : unique volonté d'adhérer à l'association KOP TOURANGEAU pour la soutenir financièrement par sa cotisation et profiter des réductions sur les abonnements, les déplacements et les matchs exceptionnels (Coupe de la ligue, Coupe de France...)

Une fois la cotisation réglée, je note que je ne pourrais pas réclamer son remboursement quelle qu'en soit la raison.

3) Le membre de l'association devra prendre connaissance de 2 « Chartes du supporter ». La 1^{ère} du Tours FC datant de la saison 2006/2007 en L2. La 2^è provient d'une association entre le Tours FC, l'IA37 (Inspection Académique), la LICRA et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement). Il devra les suivre comme une ligne de conduite en plus du règlement intérieur.

4) Les enfants mineurs qui font partie de l'association sont toujours sous la responsabilité de leurs parents qui devront nous fournir en + de la fiche de renseignements 1 autorisation parentale spécifique nous donnant le droit de l'enregistrer en tant que membre de l'association KOP TOURANGEAU.

5) En signant ce règlement intérieur, je m'engage à respecter toutes les conditions décrites ci-dessus et ce pour toute l'année sportive.

Date :

« Lu et approuvé »

Signature :



Association « Kop Tourangeau » (Loi 1901)
Créée en 1991

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne adhérant à l'association KOP TOURANGEAU devra se soumettre au règlement intérieur. Il doit être appliqué pour le bien de tous et comporte les points suivants :

1) Vrai supporter du Tours FC et membre de l'association KOP TOURANGEAU, je me dois d'être respectueux et d'avoir un comportement irréprochable. En cas de dérapage, que ce soit par le comportement ou la parole (injures, propos racistes, incitation à la violence...), nuisant à l'image de l'association et du Tours FC, je suis averti que :

a) Je m'expose à des sanctions de la part du bureau allant jusqu'à la radiation (sans remboursement de cotisation)

b) Je m'expose aussi à des sanctions de la part de la direction du Tours FC

Dans le cas où ce serait une personne, une association ou bien un club qui manquerait de respect à l'un des membres de l'association, ce même membre aurait l'aide et le soutien de l'association KOP TOURANGEAU.

2) Une cotisation est exigée pour entrer dans l'association pour en assurer le bon fonctionnement. En échange de cette cotisation, le nouveau membre recevra une carte prouvant cette appartenance. 2 cartes différentes sont à la disposition des futurs adhérents :

Membre actif : participation active dans l'association pendant les matchs (chants + tifo) à domicile et/ou à l'extérieur ainsi que tout ce qui touche de près ou de loin à l'association (réunions, création de nouveaux chants, aide à l'organisation des déplacements...)

Membre adhérent : unique volonté d'adhérer à l'association KOP TOURANGEAU pour la soutenir financièrement par sa cotisation et profiter des réductions sur les abonnements, les déplacements et les matchs exceptionnels (Coupe de la ligue, Coupe de France...)

Une fois la cotisation réglée, je note que je ne pourrais pas réclamer son remboursement quelle qu'en soit la raison.

3) Le membre de l'association devra prendre connaissance de 2 « Chartes du supporter ». La 1^{ère} du Tours FC datant de la saison 2006/2007 en L2. La 2^e provient d'une association entre le Tours FC, l'IA37 (Inspection Académique), la LICRA et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement). Il devra les suivre comme une ligne de conduite en plus du règlement intérieur.

4) Les enfants mineurs qui font partie de l'association sont toujours sous la responsabilité de leurs parents qui devront nous fournir en + de la fiche de renseignements 1 autorisation parentale spécifique nous donnant le droit de l'enregistrer en tant que membre de l'association KOP TOURANGEAU.

5) En signant ce règlement intérieur, je m'engage à respecter toutes les conditions décrites ci-dessus et ce pour toute l'année sportive.

Date :

« Lu et approuvé »

Signature :